



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Médias	Négociations et Accords commerciaux	Le Ministère	

## Contrôles à l'exportation et l'importation

### RAPPORT DU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

sur les activités découlant de la

### LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

pour l'année 2004

Direction générale des contrôles à l'exportation  
et à l'importation

#### Table des matières liens

[Introduction](#)

[Rapport:](#)

#### 1. CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

##### a. Textiles et vêtements

- i. Organisme mondial du commerce et Accord sur les textiles et vêtements
- ii. Accords bilatéraux
- iii. Commerce avec les pays ALENA
- iv. Délivrance de certificats et permis

##### b. Produits agricoles

1. Volaille et oeufs
2. Produits laitiers
3. Margarine
4. Boeuf et veau
5. Blé, orge et produits dérivés

##### c. Produits en acier

##### d. Armes et munitions

#### 2. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

- o Bois d'oeuvre résineux
- o Produits agroalimentaires
- o Liste des pays visés par contrôle
- o Liste des pays désignés (armes automatiques)
- o Délivrance de licences d'exportation
- o Licences générales d'exportation (LGE)

#### 3. INFRACTIONS

Le présent rapport est présenté conformément à l'article 27 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (ci-après appelée la Loi), chapitre E-19 des Statuts révisés du Canada (1985), dans sa forme modifiée, qui prévoit ce qui suit :

« Au début de chaque année civile, le ministre établit, pour dépôt devant le Parlement, un rapport sur l'application de la présente Loi au cours de l'année précédente. »